

ODEON BIDCO

Société par actions simplifiée au capital de 3.689.427,41 euros

Siège social : 14, rue de Richelieu, 75001 Paris

913 629 754 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept septembre,
A douze heures trente minutes,

La société ODEON PIKCO, société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 913 530 093, représentée par la société ODEON TOPCO, elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Xavier PATUREL (ci-après l'« **Associée unique** »),

Propriétaire de la totalité des 368.942.741 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société,

En l'absence de la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée et ayant informé la Société de son absence à la présente assemblée,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'Associé unique a, en date du 2 août 2022, constaté que les capitaux propres de la Société étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, et a décidé la poursuite de l'activité conformément aux dispositions légales.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**
- **Pouvoir pour les formalités.**

Première décision – Constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'Associée unique, après avoir approuvé les comptes clos au 31 décembre 2024 en date du 18 juin 2025, ayant fait ressortir un montant de capitaux propres de 170.499.029 euros, constate ainsi la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, décide en conséquence de la poursuite d'activité de la Société et de procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Deuxième décision – Pouvoir pour les formalités

L'Associée unique donne tout pouvoir au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre de l'Associée unique.

Le signataire reconnaît que les présentes sont signées électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme DocuSign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Signé par :

A7195AA8F2BE4B6...

ODEON PIKCO

Représentée par ODEON TOPCO

Elle-même représentée par M. Xavier PATUREL